



PROCÈS-VERBAL

Jeudi, le 27 janvier 2022 à la reprise de la séance extraordinaire ajournée le 25 janvier 2022 à 19 h 23, les membres du conseil,

À laquelle sont présents :

Monsieur Vincent Desrochers, maire
Monsieur Martin Germain, conseiller #1
Madame Amélie Croteau, conseillère #2
Monsieur Steve Gauthier, conseiller #3
Madame Chantal Desharnais, conseillère #4
Monsieur Jasmin Desharnais, conseiller #5
Monsieur Sébastien St-Pierre, conseiller #6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire,
Monsieur Vincent Desrochers

Est également présente:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT le décret numéro 51-2022, du 19 janvier 2022 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois jusqu'au 28 janvier 2022, la séance sera tenue à huis clos en visioconférence et elle est enregistrée par le maire Vincent Desrochers. L'enregistrement audio sera déposé sur le site Internet pour que les citoyens puissent y avoir accès dans les plus brefs délais.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance d'ajournement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget de la municipalité de Chesterville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022
4. Adoption du programme triennal des immobilisations (PTI) de la municipalité de Chesterville pour les années 2022-2023-2024
5. Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné
6. Levée de l'assemblée.

1. Reprise des délibérations

2022-01-032

Sur proposition de la conseillère Amélie Croteau, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

DE PRENDRE les délibérations de la présente séance à 19 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

2022-01-033

Sur proposition du conseiller Martin Germain, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté comme déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du budget de la municipalité de Chesterville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022

2022-01-034

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2022 suivantes :

Municipalité de Chesterville Budget pour l'année 2022			
Activités de fonctionnement à des fins fiscales (sommaire)			
REVENUS	Budget 2021	BUDGET 2022	2022 POURC. %
Taxes foncières	1 167 355 \$	1 412 973 \$	63.97%
Total Taxes sur une autre base	206 126 \$	222 683 \$	10.09%
Compensations tenant lieu de taxes	12 300 \$	- \$	0.00%
Transferts	367 711 \$	384 942 \$	17.43%
Services rendus	50 535 \$	143 288 \$	6.49%
Imposition de droits	22 200 \$	27 200 \$	1.23%
Amendes et pénalités	1 000 \$	1 000 \$	0.04%
Intérêts	11 000 \$	7 000 \$	0.31%
Autres revenus	10 000 \$	9 440 \$	0.42%
TOTAL DES REVENUS	1 848 227 \$	2 208 707 \$	100.00%
CHARGES			
Administration générale	392 852 \$	471 171 \$	21.44%
Sécurité publique	254 526 \$	273 314 \$	12.39%
Transport (voirie, enlèvement de la neige, signalisation)	534 788 \$	480 640 \$	21.87%
Hygiène du milieu (eau potable)	27 710 \$	29 984 \$	1.36%
Hygiène du milieu (eaux usées)	29 650 \$	30 644 \$	1.39%
Hygiène du milieu (boues de fosses septiques)	16 000 \$	18 210 \$	0.83%
Hygiène du milieu (matières résiduelles)	129 017 \$	139 546 \$	6.35%
Hygiène du milieu (cours d'eau)	20 502 \$	17 914 \$	0.82%
Santé et bien-être	1 000 \$	1 000 \$	0.05%
Aménagement et urbanisme / développement	62 650 \$	71 992 \$	3.28%
Loisirs et cultures	126 416 \$	162 689 \$	7.40%
Frais de financement	98 373 \$	76 449 \$	3.48%
Remboursement de la dette	144 721 \$	425 267 \$	19.35%
TOTAL DES CHARGES	1 838 205 \$	2 197 819 \$	100.00%
Conciliation à des fins fiscales (Réserve financière)	(10 022.00) \$	(10 887.87) \$	
TOTAL DU BUDGET 2021-2022	- \$	(0) \$	

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais; appuyée par le conseiller Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

QUE le conseil adopte le budget 2022 détaillé ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du programme triennal des immobilisations (PTI) de la municipalité de Chesterville pour les années 2022-2023-2024

2022-01-035

CONSIDÉRANT le programme triennal des immobilisations (PTI) 2022-2023-2024 suivant :

ACQUISITION D'IMMOBILISATION PAR FONCTION	2022	2023	2024
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Borne de recharge électrique pour automobile			60 000.00 \$
Armoire à colis automatisée	- \$	- \$	
Acquisition bâtiment BMR - VIVACO	413 000 \$	- \$	
Rénovation		1 060 306 \$	
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
	- \$	- \$	
TRANSPORT			
	- \$	- \$	
Rechargement du rang St-Philippe	172 067 \$		
Rechargement Boutin	65 070 \$		
Pavage Rg Boutin		205 000 \$	
Rechargement et drain rang Roberge/Desharnais	30 000 \$		
Rechargement Craig Nord	410 894 \$		
Pulvo et pavage (reconstruction Craig Sud)			1 500 000.00 \$
Trottoir rue des Loisirs		50 000 \$	
Acquisition de pelle mécanique	75 000 \$		
Remise en état le pickup GMC	10 000 \$		
Sandblaster et repeindre les boîtes des camions		14 000 \$	
Plancher epoxy garage caserne		2 000 \$	
Réparation du pont Roberge	48 000 \$		
HYGIÈNE DU MILIEU			
vidange étangs eaux usées	80 000 \$		
Puits (creusage)		150 000 \$	
Reconditionner les compresseur		4 000 \$	
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE			
	- \$	- \$	
AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT			
Piste cyclable/sentier pédestre	- \$		35 000.00 \$
Achat terrain futur			750 000.00 \$
	- \$	- \$	
ACQUISITION D'IMMOBILISATION PAR FONCTION	2022	2023	2024
LOISIRS ET CULTURE			
Acquisition de terrain pour sentiers et/ ou parc	31 000 \$	- \$	
	- \$	- \$	
TOTAL	1 335 031 \$	1 485 306 \$	2 345 000.00 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Steve Gauthier; appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE le conseil adopte le PTI 2022-2023-2024 détaillé ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné

6. Levée de l'assemblée

2022-01-036

Sur proposition du conseiller Martin Germain, appuyée par la conseillère Amélie Croteau;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers,
Maire

Joanne Giguère,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière